Fonds de proximité
Volet Environnements de soins

Soumettre une demande d'octroi

Le volet Environnements de soins du Fonds Enfant Soleil vise à soutenir la construction, la rénovation et l'aménagement d'espaces adaptés aux enfants et à leur famille afin d'offrir de meilleurs plateaux de soins et des espaces confortables favorisant le rétablissement. Ce fonds permet la création d'espaces adaptés, favorisant les pratiques médicales et cliniques.

Projets financés

- Aménagement de salles d'intervention (dépistage, évaluation, soins médicaux, chirurgies, thérapies DITSADP, orthophonie, interventions en santé mentale, etc.)
- Unités de soins (néonatalogie, pédiatrie, soins intermédiaires, soins intensifs, pédopsychiatrie)
- Espaces adaptés (chambre, salle de bain, salle multisensorielle, salle d'allaitement)
- Espaces cliniques (clinique ambulatoire, clinique externe, clinique de vaccination)

Sélection des projets

Évaluation de l'impact généré auprès des enfants, des familles et des équipes professionnelles en lien avec la mission d'Enfant Soleil. Les projets soumis seront priorisés selon l'ordre suivant :

1. Déployer de nouveaux soins pédiatriques de proximité essentiels
2. Bonifier et rehausser l'offre de soins pédiatriques de proximité
3. Améliorer l'expérience de l'enfant et de sa famille dans son parcours de soins pédiatriques

Critères d'admissibilité des demandes

- Être un établissement de santé ou de services sociaux public situé au Québec
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant
- Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins)
- Être dédié à la clientèle pédiatrique
- Disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'utilisation, à l'entretien et à la pérennité du projet

enfant soleil

Contribution financière

Le montant octroyé peut aller jusqu'à concurrence de 100 % des frais admissibles présentés. Notez toutefois que les fonds annuellement disponibles ainsi que le nombre de projets retenus peuvent influencer le montant final octroyé.

Dépenses éligibles (main d'œuvre et matériaux)

- Revêtements
- Système de sécurité
- Éclairage
- Peinture
- Menuiserie
- Électricité
- Quincaillerie
- Plomberie
- Cloisons vitrées
- Murs insonorisés
- Meubles (lits, chaises, tables, armoires)
- Décoration

Exclusions

- Les services de design pour la création des plans
- Les frais de contingence
- L'aménagement de milieux de vie ou de résidences à assistance continue
- Les frais d'entretien ou de réparation des installations (ex. fenêtres, toiture, ventilation)

Étapes d'attribution d'un octroi

1. Approbation du projet par la direction de votre installation
2. Dépôt du formulaire de demande incluant toutes les pièces demandées
3. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants
4. Approbation de l'octroi par le Conseil d'administration d'Enfant Soleil
5. Approbation par Santé Québec, si applicable
6. Signature de l'entente entre Enfant Soleil et le demandeur
7. Mise en place d'un plan de visibilité concerté et adapté au projet
8. Annonce publique de l'octroi par Enfant Soleil
9. Réalisation du projet
10. Réclamation des fonds octroyés sur présentation de factures et octrois à titre de remboursement
11. Reddition de compte à fournir annuellement, démontrant l'avancée du projet jusqu'à sa réalisation complète dans un délai maximal de 30 mois.

Contact et informations complémentaires

Cindy Marcoux
Conseillère principale à la gestion des octrois
octrois@enfantsoleil.ca
1 877 683-2325, poste 5015

enfant soleil

Révisé le 2026-05-20